



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

La préfète

Circulaire n° 33/2018

Moulins, le **4 MAI 2018**

La préfète de l'Allier

à

Mesdames et messieurs les maires
du département de l'Allier
En communication à
Mesdames les sous-préfètes de Montluçon et Vichy

Objet : Pavoisement des édifices publics les 8, 9, 10 et 13 mai 2018

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales les jours suivants :

- **mardi 8 mai 2018** : 73^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 ;
- **mercredi 9 mai 2018** : journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 ;
- **jeudi 10 mai 2018** : commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage ;
- **dimanche 13 mai 2018** : Fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

La journée du mercredi 9 mai 2018, les édifices devront, en outre, porter les couleurs de l'Union européenne.

Je vous demande de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Marie-Françoise LECAILLON